

Vous pouvez bénéficier des Indemnités Journalières pour garde d'enfant(s) de moins de 16 ans !

Un seul parent est éligible.

Connectez-vous sur le site : <https://declare.ameli.fr/>

Démarche : cliquez sur « accéder au service employeur », « continuer » puis choisissez le type identifiant : SIRET. Indiquez le n° SIRET, la raison sociale, l'email et cochez « je certifie... ». Ensuite cliquez sur « + ajouter un employé », indiquez le n° SS et les renseignements du travailleur indépendant puis cochez « je certifie... » et cliquez sur « déclarer les employés ». Renseignez la date de début 16/03/2020 et la date de fin 03/04/2020. Enfin, indiquez le nom de l'enfant de moins de 16 ans.

La demande pourra être renouvelée suivant la durée légale du confinement.

Conseil : pour ceux qui souhaitent créer un compte [ameli.fr](https://www.ameli.fr), **télécharger l'appli mobile vous permettra d'obtenir un code à 4 chiffres immédiatement.**